

9 juin 2024 : à quel scrutin se présentent les parlementaires et ministres sortants ?

Cédric Istasse

L'une des caractéristiques du fédéralisme belge réside dans l'importante mobilité des élites politiques. En effet, il est rare que, au cours de leur carrière politique, les parlementaires et les ministres ne soient actifs qu'au niveau de l'Autorité fédérale ou qu'au sein d'une des Régions ou Communautés. Au contraire, nombreux sont ceux et celles qui, au fil de leur parcours, exercent des responsabilités successivement à différents niveaux de pouvoir. Cependant, l'ampleur de cette mobilité est à relativiser ; notamment, elle n'est pas aussi forte qu'on le pense parfois.

Pour les élections multiples du 9 juin 2024, pas moins de 6 430 actes de candidature ont été validés : 325 pour le Parlement européen, 2 380 pour la Chambre des représentants, 1 039 pour le Parlement wallon, 701 pour le Parlement bruxellois, 1 826 pour le Parlement flamand et 159 pour le Parlement de la Communauté germanophone. En vertu des règles en vigueur, une personne ne peut se présenter à l'élection que d'une seule assemblée¹. Ainsi, il est interdit de se porter candidat à la fois pour la Chambre des représentants et pour le Parlement européen, ou à la fois pour la Chambre des représentants et pour un parlement de Région ou de Communauté, ou à la fois pour le Parlement européen et pour le Parlement wallon, le Parlement bruxellois ou le Parlement flamand, ou encore à la fois pour le Parlement bruxellois et pour le Parlement flamand². Les seuls cumuls de candidature autorisés concernent le Parlement de la Communauté germanophone : il est permis de se porter candidat à la fois pour cette assemblée et pour le Parlement européen ou pour le Parlement

¹ À ce sujet, cf. B. BIARD, P. BLAISE, J. FANIEL, C. ISTASSE, V. LEFEBVE, C. SÄGESSER, « La préparation des élections du 9 juin 2024. I. Cadre juridique du scrutin », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2599, 2024, p. 26-29.

² Cf. les loi et loi spéciale du 19 juillet 2012 modifiant la législation électorale en vue de renforcer la démocratie et la crédibilité du politique (*Moniteur belge*, 22 août 2012). Jusqu'en 2014, il était admis de se présenter tant à l'élection fédérale qu'à l'élection européenne ou à une élection régionale ou communautaire lorsque ces scrutins se tenaient simultanément. La sixième réforme de l'État a mis un terme à cette pratique, qui était jugée trompeuse pour l'électeur (celui-ci ne pouvant, au moment du vote, savoir dans quelle assemblée l'élu choisira de siéger en cas de succès à plusieurs niveaux).

wallon. En 2024, 26 candidats germanophones se sont saisis de ces possibilités. Au total donc, les listes de candidats (effectifs ou suppléants) comptent 6 404 noms différents.

Mais les élections du 9 juin 2024, ce sont aussi pas moins de 551 mandataires politiques sortants : députés européens, députés fédéraux, sénateurs, députés régionaux et/ou communautaires, commissaire européen, ministres et secrétaires d’État fédéraux, et ministres (ainsi que, en Région bruxelloise, secrétaires d’État) régionaux ou communautaires³. Cette @analyse du CRISP en ligne est consacrée à ces parlementaires et dirigeants sortants. Elle précise dans quelle proportion ils sont candidats au scrutin du 9 juin 2024, puis elle indique à quels niveaux de pouvoir ils se présentent le cas échéant⁴.

Précisons que tous les mandataires sortants qui se présentent n’ont pas nécessairement l’intention d’exercer une responsabilité politique au cours de la prochaine législature. En effet, certains d’entre eux ont accepté de figurer sur les listes de candidats uniquement pour apporter leur soutien à leur parti, mais ils comptent, ainsi que la loi les y autorise, se désister dans le cas où ils seraient élus ou seraient appelés à siéger comme suppléants⁵.

1. Les parlementaires sortants

Le nombre de parlementaires sortants est de 496, à savoir plus précisément : 21 députés du Parlement européen, 150 de la Chambre des représentants, 75 du Parlement wallon, 89 du Parlement bruxellois, 2 du Parlement de la Communauté française (n’étant pas également députés wallons ou députés bruxellois francophones)⁶, 124 du Parlement flamand et 25 du Parlement de la Communauté germanophone, et 10 membres cooptés du Sénat⁷.

³ Par mandataires sortants, nous entendons les personnes en place à la fin de la législature 2019-2024. Par exemple, nous considérons les 150 membres de la Chambre des représentants au moment de la dissolution de cette assemblée, le 8 mai 2024 (à l’exclusion donc des 38 autres personnes qui, au cours de ladite législature, ont également siégé dans cette assemblée, mais qui l’ont quittée entre-temps).

⁴ Rappelons que, pour devenir membre d’un gouvernement, il n’est pas nécessaire d’avoir été préalablement élu parlementaire. Dès lors, pour certains dirigeants sortants, le 9 juin 2024 est le premier scrutin législatif qui les voit se présenter devant l’électeur. Il en va de même, par ailleurs, de certains sénateurs cooptés sortants.

⁵ Ainsi en va-t-il par exemple du député européen sortant Guy Verhofstadt (Open VLD) : l’ancien Premier ministre, qui souhaite mettre un terme à sa carrière, ne se présente plus que comme dernier candidat suppléant sur la liste européenne de son parti.

⁶ Le Parlement de la Communauté française est composé, d’une part, des 75 députés du Parlement wallon et, d’autre part, de 19 députés francophones du Parlement bruxellois. Toutefois, lorsqu’un député wallon a prêté serment exclusivement ou en premier lieu en allemand à Namur, il est remplacé par un suppléant au Parlement de la Communauté française. Durant la législature 2019-2024, 2 députées wallonnes (l’une MR et l’autre Écolo) ont été dans ce cas. Dès lors, 2 députés – à savoir les suppléants de celles-ci – ont siégé uniquement au Parlement de la Communauté française.

⁷ Le Sénat est composé, d’une part, de 50 sénateurs désignés par les parlements régionaux et communautaires en leur sein (20 francophones, 29 néerlandophones et 1 germanophone) et, d’autre part, de 10 membres cooptés choisis par les premiers (4 francophones et 6 néerlandophones). Afin d’éviter les doubles comptabilisations, nous ne considérons ici que les sénateurs cooptés.

1.1. Se présentent-ils ?

La grande majorité de ces 496 parlementaires sortants se présentent devant les électeurs à l'occasion du scrutin multiple du 9 juin 2024 : tel est le cas de 418 d'entre eux, soit 84,3 % (cf. Tableau 1). Cette proportion va de 71,4 % pour les députés du Parlement européen (15 sur 21) à 90,0 % pour les députés de la Chambre des représentants (135 sur 150), en passant par 78,7 % pour les députés du Parlement bruxellois (70 sur 89), 80,0 % pour les sénateurs cooptés (8 sur 10), 83,1 % pour les députés du Parlement flamand (103 sur 124), 85,3 % pour les députés du Parlement wallon (64 sur 75) et 88,0 % pour les députés de la Communauté germanophone (22 sur 25) ⁸.

La ventilation linguistique montre des pratiques très similaires entre les trois communautés du pays puisque les pourcentages de participation à l'une des élections du 9 juin 2024 sont de 84,1 % pour les parlementaires francophones (185 sur 220), de 84,3 % pour les parlementaires néerlandophones (209 sur 248) et de 85,7 % pour les parlementaires germanophones (24 sur 28) ⁹.

En revanche, il existe de sensibles différences entre les formations politiques ¹⁰. Deux partis voient l'ensemble de leurs parlementaires sortants se présenter le 9 juin : il s'agit de ProDG (6 sur 6) et de Vivant (3 sur 3), qui sont deux formations spécifiquement germanophones. Hormis ces deux cas, les pourcentages les plus élevés sont enregistrés au sein du VB (95,7 %, soit 44 sur 46), de Vooruit (92,3 %, soit 24 sur 26), du PTB ¹¹ (92,1 %, soit 35 sur 38) et du MR ¹² (91,1 %, soit 51 sur 56). Viennent ensuite quatre partis qui présentent un taux proche de la moyenne générale voire quelque peu supérieur à celle-ci : la N-VA (88,1 %, soit 59 sur 67), Écolo ¹³ (87,2 %, soit 41 sur 47), l'Open VLD (83,9 %, soit 26 sur 31) et le PS ¹⁴ (83,1 %, soit 54 sur 65). Sous la moyenne, mais avec cependant une proportion égale ou supérieure aux trois quarts, figurent Défi (77,8 %, soit 7 sur 9), Les Engagés (76,2 %, soit 16 sur 21) et Groen (75,0 %, soit 21 sur 28). La marche est fermée par le CD&V (65,7 %, soit 23 sur 35) et par le parti social-chrétien germanophone CSP ¹⁵ (40,0 %, soit 2 sur 5).

⁸ Relativement aux députés ayant siégé uniquement au Parlement de la Communauté française, la proportion est de 50,0 % (1 sur 2).

⁹ Sont considérés ici comme germanophones non seulement l'eurodéputé germanophone et les 25 membres du Parlement de la Communauté germanophone, mais également les 2 députées wallonnes ayant prêté serment exclusivement ou en premier lieu en allemand à Namur. Pour sa part, la Chambre des représentants ne comptait pas de membre germanophone à la fin de la législature 2019-2024.

¹⁰ Pour le détail, cf. l'annexe 1.

¹¹ PVDA du côté néerlandophone.

¹² PFF du côté germanophone.

¹³ Ecolo du côté germanophone.

¹⁴ SP du côté germanophone.

¹⁵ Contrairement au PFF, à Ecolo et au SP, qui sont respectivement une composante du MR, une régionale d'Ecolo et une fédération du PS, le CSP est un parti indépendant des Engagés (ayant pris son indépendance vis-à-vis du PSC-CVP en 1971).

Tableau 1. Parlementaires sortants au terme de la législature 2019-2024

		Se présentent au même niveau de pouvoir	Se présentent à un autre niveau de pouvoir	Ne se représentent plus nulle part
Parlement européen	Francophones	3/8	1/8 Fédéral	4/8
	Néerlandophones	10/12	0/12	2/12
	Germanophone	1/1	0/1	0/1
	<i>Total</i>	<i>14/21</i>	<i>1/21</i>	<i>6/21</i>
Chambre des représentants	Francophones	44/61	2/61 Europe + 8/61 Wallonie + 1/61 Bruxelles	6/61
	Néerlandophones	61/89	5/89 Europe + 14/89 Flandre *	9/89
	<i>Total</i>	<i>105/150</i>	<i>30/150</i>	<i>15/150</i>
Sénat (cooptés)	Francophones	4/4 Fédéral	0/4	0/4
	Néerlandophones	0/6	1/6 Bruxelles + 3/6 Flandre	2/6
	<i>Total</i>	<i>4/10</i>	<i>4/10</i>	<i>2/10</i>
Parlement wallon	Francophones	54/73	9/73 Fédéral	10/73
	Germanophones	1/2	0/2	1/2
	<i>Total</i>	<i>55/75</i>	<i>9/75</i>	<i>11/75</i>
Parlement bruxellois	Francophones	50/72	8/72 Fédéral	14/72
	Néerlandophones	9/17	3/17 Flandre	5/17
	<i>Total</i>	<i>59/89</i>	<i>11/89</i>	<i>19/89</i>
Parlement de la Communauté française **		1/2 Wallonie	0/2	1/2
Parlement flamand		76/124	6/124 Europe + 19/124 Fédéral + 2/124 Bruxelles	21/124
Parlement de la Communauté germanophone		21/25	1/25 Wallonie	3/25

* Dont 1 député ayant siégé dans le groupe linguistique français durant la législature 2019-2024 (Gaby Colebunders, Limbourgeois élu sur la liste PTB dans la circonscription de Liège).

** Pour le Parlement de la Communauté française, ne sont pris en considération que les suppléants des députés wallons germanophones.

Légende : La mention « Europe » signifie que la personne est candidate au Parlement européen ; « Fédéral », à la Chambre des représentants ; « Wallonie », au Parlement wallon ; « Bruxelles », au Parlement bruxellois ; « Flandre », au Parlement flamand.

1.2. Où se présentent-ils ?

S'agissant des 418 parlementaires sortants qui sont candidats aux élections du 9 juin 2024, on peut se demander s'ils se présentent pour le même niveau de pouvoir que celui qu'ils viennent de quitter ou pour un autre. Par exemple, dans quelle mesure les députés wallons sortants se présentent-ils à l'élection du Parlement wallon, ou plutôt à celle du Parlement européen ou de la Chambre des représentants ?

Précisons que, pour étudier cette problématique, nous considérons que les 10 sénateurs cooptés sortants se présentent pour le même niveau de pouvoir que celui dont ils sont

issus s'ils sont candidats à la Chambre des représentants. Il en va de même pour les 2 députés siégeant uniquement au Parlement de la Communauté française dans le cas où ils sont candidats à l'élection soit du Parlement wallon soit du Parlement bruxellois.

En l'occurrence, 335 des 418 parlementaires sortants qui sont candidats se présentent au même niveau de pouvoir que celui auquel ils ont été actifs durant la législature 2019-2024, soit 80,1 % (cf. Tableau 1). La proportion est spécialement élevée s'agissant des députés du Parlement de la Communauté germanophone (95,5 %, soit 21 sur 22) et de ceux du Parlement européen (93,3 %, soit 14 sur 15). À l'inverse, ce sont les sénateurs cooptés qui présentent le taux le plus bas (50,0 %, soit 4 sur 8). Pour sa part, le pourcentage enregistré parmi les députés du Parlement flamand est d'un peu moins des trois quarts (73,8 %, soit 76 sur 103). Celui observé s'agissant des députés de la Chambre des représentants est à peine plus élevé (77,8 %, soit 105 sur 135). Enfin, on note des proportions un peu supérieures à la moyenne générale pour les députés du Parlement bruxellois (84,3 %, soit 59 sur 70) et pour ceux du Parlement wallon (86,0 %, soit 55 sur 64).

Les taux de « fidélité » par communauté linguistique sont les suivants : 84,3 % pour les parlementaires francophones (156 sur 185), 74,6 % pour les parlementaires néerlandophones (156 sur 209) et 95,8 % pour les parlementaires germanophones (23 sur 24)¹⁶. On note aussi qu'il est fort rare que des parlementaires francophones quittent une assemblée belge – fédérale, régionale ou communautaire – pour le Parlement européen (7,1 %, soit 2 sur 28), alors que ce cas de figure est plus fréquent parmi les parlementaires néerlandophones (20,8 %, soit 11 sur 53). Par ailleurs, on relève que les 11 députés du Parlement bruxellois qui se présentent à un autre niveau de pouvoir ont opté, s'agissant des 8 francophones, pour l'élection de la Chambre des représentants et, s'agissant des 3 néerlandophones, pour celle du Parlement flamand. De même, on constate que tous les sénateurs cooptés sortants qui se présentent le font à la Chambre des représentants s'ils sont francophones, ce qui n'est le cas d'aucun de leurs homologues néerlandophones, qui pour leur part sont candidats au Parlement bruxellois ou au Parlement flamand.

La ventilation par parti politique offre des résultats contrastés quant à la proportion de parlementaires sortants qui se représentent et sont candidats au même niveau de pouvoir que celui auquel ils siégeaient jusqu'à présent¹⁷. Les trois formations spécifiquement germanophones affichent toutes un taux de 100 % : ProDG (6 sur 6), le CSP (2 sur 2) et Vivant (3 sur 3). Il en va de même de Défi (7 sur 7). Si l'on excepte ces quatre cas particuliers, les pourcentages les plus élevés sont ceux du VB (90,9 %, soit 40 sur 44) et d'Écolo¹⁸ (90,2 %, soit 37 sur 41). Viennent ensuite, avec des taux égaux ou supérieurs à la moyenne générale, le MR¹⁹ (86,3 %, soit 44 sur 51), Vooruit (83,3 %, soit 20 sur 24), le PS²⁰ (81,5 %, soit 44 sur 54) et le PTB²¹ (80,0 %, soit 28

¹⁶ Ici aussi, sont considérés comme germanophones non seulement l'eurodéputé germanophone et les 25 membres du Parlement de la Communauté germanophone, mais également les 2 députées wallonnes ayant prêté serment exclusivement ou en premier lieu en allemand.

¹⁷ Pour le détail, cf. l'annexe 1.

¹⁸ Ecolo du côté germanophone.

¹⁹ PFF du côté germanophone.

²⁰ SP du côté germanophone.

²¹ PVDA du côté néerlandophone.

sur 35). Quelque peu sous la moyenne, on trouve la N-VA (76,3 %, soit 45 sur 59), le CD&V (73,9 %, soit 17 sur 23) et Les Engagés (68,8 %, soit 11 sur 16). En queue de peloton, figurent Groen (57,1 %, soit 12 sur 21) et l'Open VLD (53,9 %, soit 14 sur 26), deux partis dont les candidats sortants et qui se représentent sont donc les moins fidèles au niveau de pouvoir qu'ils ont fréquenté ces derniers temps.

S'agissant spécifiquement des présidents d'assemblée sortants, deux ne se représentent plus²² : il s'agit de Rudy Demotte et de Rachid Madrane (tous deux PS), respectivement président sortant du Parlement de la Communauté française et président sortant du Parlement bruxellois²³. Trois autres sont candidats pour le même niveau de pouvoir que celui auquel ils ont officié au cours de la législature écoulée²⁴ : André Frédéric (PS), président sortant du Parlement wallon, Liesbeth Homans (N-VA), présidente sortante du Parlement flamand, et Charles Servaty (SP), président sortant du Parlement de la Communauté germanophone²⁵. Pour leur part, les deux présidentes sortantes des assemblées fédérales, à savoir Éliane Tillieux (PS) à la Chambre des représentants et Stephanie D'Hose (Open VLD) au Sénat, sont candidates respectivement pour l'élection du Parlement wallon et pour celle du Parlement flamand.

2. Les dirigeants sortants

Les dirigeants sortants sont au nombre de 55, à savoir : 1 membre sortant de la Commission européenne dirigée par Ursula von der Leyen, 15 ministres et 5 secrétaires d'État sortants du gouvernement fédéral De Croo (PS/MR/Écolo/CD&V/Open VLD/Vooruit/Groen), 8 ministres sortants du gouvernement wallon Di Rupo III (PS/MR/Écolo), 5 ministres et 3 secrétaires d'État sortants du gouvernement bruxellois Vervoort III (PS/Écolo/Défi/Groen/Open VLD/Vooruit.brussels)²⁶, 5 ministres sortants du gouvernement de la Communauté française Jeholet (PS/MR/Écolo), 9 ministres sortants du gouvernement flamand Jambon (N-VA/CD&V/Open VLD) et 4 ministres sortants du gouvernement de la Communauté germanophone Paasch II (ProDG/SP/PFF).

2.1. Se présentent-ils ?

À deux exceptions près, tous les dirigeants sortants se présentent au scrutin du 9 juin 2024, soit un taux de 96,4 % (cf. Tableau 2). Les deux exceptions sont, d'une part, Didier Reynders (MR), commissaire européen sortant²⁷, et, d'autre part, Isabelle

²² Il en va de même du premier vice-président du Parlement bruxellois, Guy Vanhengel (Open VLD).

²³ Et, donc, aussi, de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune (COCOM).

²⁴ À cette liste, ajoutons également Calvin Soiresse Njall (Écolo), président sortant de l'Assemblée de la Commission communautaire française (COCOF), et Els Rochette (Vooruit.brussels), présidente sortante de l'Assemblée de la Commission communautaire flamande (*Vlaamse Gemeenschapscommissie*, VGC), puisque tous deux se présentent à l'élection du Parlement bruxellois.

²⁵ C. Servaty est également candidat pour le Parlement européen.

²⁶ Contrairement aux secrétaires d'État fédéraux, qui sont membres du gouvernement fédéral, les secrétaires d'État bruxellois ne sont pas membres du gouvernement bruxellois. Toutefois, dans un souci de simplicité, ils seront considérés comme tels ici.

²⁷ D. Reynders est cependant en « retrait temporaire accordé par la présidente » depuis le 15 avril 2024. Par ailleurs, il est à noter que le MR compte également dans ses rangs le président sortant du Conseil européen, Charles Michel ; celui-ci avait initialement indiqué qu'il serait candidat à l'élection européenne en Belgique, mais il a finalement renoncé à ce projet par suite des réactions

Weykmans (PFF), ministre sortante du gouvernement de la Communauté germanophone.

Tableau 2. Dirigeants sortants au terme de la législature 2019-2024

		Se présentent au même niveau de pouvoir	Se présentent à un autre niveau de pouvoir	Ne se représentent plus nulle part
Commission européenne		0/1	0/1	1/1
Gouvernement fédéral	Francophones	6/10	1/10 ^{Wallonie} + 3/10 ^{Bruxelles}	0/10
	Néerlandophones	8/10	2/10 ^{Flandre}	0/10
	<i>Total</i>	<i>14/20</i>	<i>6/20</i>	<i>0/20</i>
Gouvernement wallon		7/8	1/8 ^{Europe}	0/8
Gouvernement bruxellois	Francophones	5/5	0/5	0/5
	Néerlandophones	3/3	0/3	0/3
	<i>Total</i>	<i>8/8</i>	<i>0/8</i>	<i>0/8</i>
Gouvernement de la Communauté française		1/5 ^{Wallonie}	4/5 ^{Fédéral}	0/5
Gouvernement flamand		8/9	1/9 ^{Bruxelles}	0/9
Gouvernement de la Communauté germanophone		3/4	0/4	1/4

Légende : La mention « Europe » signifie que la personne est candidate au Parlement européen ; « Fédéral », à la Chambre des représentants ; « Wallonie », au Parlement wallon ; « Bruxelles », au Parlement bruxellois ; « Flandre », au Parlement flamand.

2.2. Où se présentent-ils ?

Dans leur grande majorité, les dirigeants sortants qui sont candidats se présentent au même niveau de pouvoir que celui dans lequel ils terminent actuellement leur mandat : 77,4 %, soit 41 sur 53 (cf. Tableau 2). Précisons que, s'agissant des 5 membres du gouvernement de la Communauté française, nous considérons qu'ils se présentent pour le même niveau de pouvoir que celui auquel ils appartenaient jusqu'à présent s'ils sont candidats soit à l'élection du Parlement wallon soit à celle du Parlement bruxellois.

Une ventilation linguistique des résultats montre que la proportion est de 67,9 % parmi les dirigeants francophones (19 sur 28), de 86,4 % parmi les dirigeants néerlandophones (19 sur 22) et de 100 % parmi les dirigeants germanophones (3 sur 3).

Au gouvernement fédéral, seuls 4 membres francophones et 2 membres néerlandophones ne sont pas « fidèles » au niveau de pouvoir qui a été le leur durant la législature 2019-2024 : les ministres Karine Lalieux (PS), Hadja Lahbib (MR) et Zakia Khattabi (Écolo) se présentent toutes trois à l'élection du Parlement bruxellois, la ministre Caroline Gennez (Vooruit) et la secrétaire d'État Nicole de Moor (CD&V) sont toutes deux candidates à l'élection du Parlement flamand, et le secrétaire d'État Thomas Dermine (PS) se présente à l'élection du Parlement wallon.

négatives que cette annonce a provoquées (puisque cette candidature aurait impliqué que l'ancien Premier ministre mette fin prématurément à son mandat européen en cas d'élection).

À l'exception du ministre-président, Elio Di Rupo (PS) – qui se présente à l'élection européenne –, l'ensemble des membres du gouvernement wallon sont candidats à l'élection du Parlement wallon.

Le ministre-président, les ministres et les secrétaires d'État bruxellois sont tous candidats à l'élection du Parlement bruxellois.

Au gouvernement flamand, le ministre-président et la quasi-totalité des ministres sont candidats à l'élection du Parlement flamand. La seule exception est le ministre Benjamin Dalle (CD&V), qui se présente à l'élection du Parlement bruxellois.

Le ministre-président et les 2 ministres du gouvernement de la Communauté germanophone qui sont à nouveau candidats le sont tous à l'élection du parlement de cette entité fédérée.

Le gouvernement de la Communauté française se distingue très nettement des autres exécutifs : seule une de ses membres, à savoir la vice-ministre-présidente Bénédicte Linard (Écolo), se présente à l'élection du Parlement wallon, tandis que les quatre autres sont candidats à l'élection de la Chambre des représentants (le ministre-président, Pierre-Yves Jeholet (MR), le vice-ministre-président Frédéric Daerden (PS) et les ministres Françoise Bertieaux (MR) et Caroline Désir (PS)).

Au total, la proportion de dirigeants sortants qui se représentent et sont « fidèles » à leur niveau de pouvoir est de 100 % à la N-VA (4 sur 4), à l'Open VLD (6 sur 6), chez Groen (3 sur 3), chez Défi (1 sur 1) et chez ProDG (2 sur 2), de 87,5 % chez Écolo (7 sur 8), de 66,7 % au CD&V (4 sur 6) et chez Vooruit (2 sur 3), de 62,5 % au MR (5 sur 8) et de 58,3 % au PS (7 sur 12) ²⁸.

3. Mise en perspective

Dans de nombreux États fédéraux, la vie politique est relativement cloisonnée entre le niveau fédéral et celui des entités fédérées. Les parlementaires et les dirigeants y sont généralement actifs soit dans les instances du niveau de pouvoir fédéral, soit dans celles de l'une des entités fédérées. Nombre d'entre eux y effectuent l'ensemble de leur carrière politique. Quant à ceux qui, au fil de leur parcours, quittent un niveau pour en investir un autre, ils opèrent le plus souvent là un mouvement destiné à être définitif. Dès lors, les retours en arrière sont rares.

Dans ce domaine comme dans bien d'autres, la Belgique présente une singularité ²⁹. En effet, la vie politique y est faite d'une importante mobilité des mandataires politiques entre l'Autorité fédérale et les Régions et Communautés (sans oublier le niveau européen) ³⁰. Cette particularité est même double puisque, non seulement les mandataires politiques passent fréquemment du niveau fédéral au niveau fédéré ou *vice-versa*, mais qu'en outre, au sein du niveau fédéré, ils passent régulièrement d'une entité fédérée à une autre (en particulier les gouvernants, les possibilités étant quelque

²⁸ Pour le détail, cf. l'annexe 2.

²⁹ Cf. J. FANIEL, C. ISTASSE, V. LEFEBVE, C. SÄGESSER, « La Belgique, un État fédéral singulier », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2500, 2021, p. 200-203.

³⁰ Et sans oublier non plus les niveaux locaux (provinces et communes).

peu moindres pour les parlementaires). Dans les autres États fédéraux, en revanche – et sauf le cas d’un déménagement impliquant le transfert du domicile du territoire d’une entité fédérée à celui d’une autre –, une carrière politique menée au niveau fédéré se déroule au sein d’un seul Canton, État, *Land*, etc. Cela est logique puisque, dans ces pays, les entités fédérées ont chacune un territoire propre et exclusif. En Belgique, au contraire, les ressorts territoriaux des Régions et des Communautés se chevauchent. Dès lors, où qu’elle habite, toute personne active en politique au niveau fédéré est susceptible de l’être soit dans une Région, soit dans une Communauté, soit dans les deux à la fois.

Ainsi, un mandataire belge peut, au fil des législatures, siéger successivement dans des assemblées et/ou des exécutifs appartenant à des niveaux de pouvoir différents. Pour un Wallon ou un Bruxellois francophone, les possibilités résident dans quatre assemblées (Chambre des représentants ; Sénat ; Parlement wallon ou Parlement bruxellois ; Parlement de la Communauté française³¹) et trois exécutifs (gouvernement fédéral ; gouvernement wallon ou gouvernement bruxellois ; gouvernement de la Communauté française). Pour un Bruxellois néerlandophone, elles sont de quatre assemblées (Chambre des représentants ; Sénat ; Parlement bruxellois ; Parlement flamand) et de trois exécutifs (gouvernement fédéral ; gouvernement bruxellois ; gouvernement flamand). Pour un Flamand, elles comprennent trois assemblées (Chambre des représentants ; Sénat ; Parlement flamand) et deux exécutifs (gouvernement fédéral ; gouvernement flamand). Pour un Wallon germanophone, elles consistent en quatre assemblées (Chambre des représentants ; Sénat ; Parlement wallon ; Parlement de la Communauté germanophone) et, potentiellement du moins, en trois exécutifs (gouvernement fédéral ; gouvernement wallon ; gouvernement de la Communauté germanophone)³². En outre, certains mandats sont cumulables au cours d’une même législature³³ : député régional ou communautaire et sénateur³⁴ ; député wallon et député de la Communauté française³⁵ ; député bruxellois (francophone) et député de la Communauté française³⁶ ; député wallon et député de la Communauté germanophone ; ministre wallon et de la Communauté française ; ministre bruxellois (francophone) et ministre de la Communauté française ; ministre bruxellois (néerlandophone) et ministre flamand³⁷. Il est même un cas de figure qui voit certains mandataires politiques cumuler trois « casquettes » en même temps : celui du parlementaire qui est tout à la fois député wallon ou bruxellois (francophone), député de la Communauté française et sénateur de Région ou de Communauté.

³¹ Être membre de ce parlement requiert d’avoir d’abord été élu au Parlement wallon (excepté le cas particulier des suppléants de députés wallons germanophones) ou au Parlement bruxellois.

³² À ce jour, le gouvernement belge n’a compté qu’un seul membre germanophone (Willy Schyns, secrétaire d’État de janvier à octobre 1973), et le gouvernement wallon aucun.

³³ En revanche, il est interdit de cumuler les fonctions suivantes : député fédéral et député régional ou communautaire ; député fédéral et sénateur ; député bruxellois et député wallon ou flamand ; membre du gouvernement fédéral et membre d’un gouvernement de Région ou de Communauté ; membre du gouvernement wallon et membre du gouvernement bruxellois ou germanophone.

³⁴ Tel est le cas de 50 des députés régionaux ou communautaires.

³⁵ Tel est le cas de l’ensemble des 75 députés wallons, si toutefois ils ont prêté serment exclusivement ou en premier lieu en français.

³⁶ Tel est le cas de 19 des députés bruxellois francophones.

³⁷ Au cours de la législature 2019-2024, aucun dirigeant n’a été membre de deux gouvernements fédérés simultanément.

Les exemples de carrière politique faite d'aller et retour entre le niveau de pouvoir fédéral et une ou plusieurs entités fédérées sont légion. À cet égard, le parcours d'Elio Di Rupo (PS) est particulièrement emblématique, puisque celui-ci a occupé tour à tour les postes politiques suivants³⁸ : député à la Chambre des représentants de 1987 à 1989 (et dès lors, selon les règles de l'époque, membre du Conseil régional wallon et du Conseil de la Communauté française³⁹), député européen de 1989 à 1991, sénateur de 1991 à 1992 (et donc membre du Conseil régional wallon et du Conseil de la Communauté française), ministre du gouvernement de la Communauté française de 1992 à 1994, vice-Premier ministre (dans le gouvernement fédéral) de 1994 à 1999, ministre-président du gouvernement wallon de 1999 à 2000, député fédéral de 2000 à 2001 puis de 2003 à 2005, ministre-président du gouvernement wallon de 2005 à 2007, député fédéral de 2007 à 2009, député wallon et de la Communauté française de 2009 à 2010, député fédéral de 2010 à 2011, Premier ministre de 2011 à 2014, député fédéral de 2014 à 2019, et ministre-président du gouvernement wallon de 2019 à aujourd'hui⁴⁰.

4. Conclusion

Le 9 juin 2024, les électeurs belges renouvelleront non seulement une partie du Parlement européen, mais aussi le Parlement fédéral et les parlements régionaux et communautaires. À cette occasion, la pratique de la circulation des mandataires politiques d'un niveau de pouvoir à un autre sera à nouveau de mise⁴¹. En l'occurrence, comme l'a montré cette *@nalyse du CRISP en ligne*, un cinquième des parlementaires et dirigeants sortants qui se présentent au suffrage des électeurs sont candidats pour un autre niveau que celui dans lequel ils ont terminé la législature 2019-2024 (20,2 %). Cependant, il s'agit là d'une proportion somme toute assez faible au regard des réalités, des usages et des habitudes du système politique belge. Il est probable qu'interviennent à cet égard les règles de non-cumul et d'incompatibilité en vigueur depuis 2014 (dont les effets sont en outre susceptibles d'être renforcés par ceux de la simultanéité des élections fédérales et des élections régionales et communautaires qui prévaut depuis la même époque, et inversement).

Une question importante en démocratie lors d'une élection est celle de la sanction ou de la confirmation des mandataires politiques sortants. Par extension, il est intéressant de calculer le taux de renouvellement des assemblées et, plus largement, du personnel politique au terme d'un scrutin. À cet égard, il a été souligné durant la législature écoulée que le gouvernement fédéral De Croo comprenait beaucoup de nouveaux visages, ou de personnes inexpérimentées à ce niveau de pouvoir. Il a été

³⁸ Outre que, dans la ville de Mons, il a été conseiller communal de 1982 à 1986, échevin de 1986 à 1987, conseiller communal de 1987 à 2001 et bourgmestre (parfois empêché) de 2001 à 2018, et qu'il est à nouveau conseiller communal depuis 2018. Par ailleurs, il a été président de son parti de 1999 à 2019 (en étant remplacé par un président faisant fonction de 2011 à 2014).

³⁹ Jusqu'en 1995, les actuels Parlement wallon et Parlement de la Communauté française étaient composés de membres de la Chambre des représentants et de membres du Sénat.

⁴⁰ Pour les élections du 9 juin 2024, il est tête de liste pour le PS au Parlement européen.

⁴¹ Il est à noter que, dans ce tableau, la Communauté germanophone semble faire exception. En effet, le personnel politique de cette entité fédérée semble, bien plus que le reste du monde politique belge, demeurer fidèle à un niveau de pouvoir et ne pas pratiquer la circulation entre niveaux de pouvoir.

relevé d'ailleurs que les remplacements réalisés en cours de route dans cet exécutif l'ont tous été par des gens sans expérience ministérielle, voire sans expérience politique (Hadja Lahbib) ou parlementaire (Nicole de Moor et Paul Van Tigchelt).

Avant le scrutin, il est évidemment trop tôt pour pouvoir calculer le taux de renouvellement des assemblées à la suite des élections du 9 juin. Mais l'on peut déjà observer qu'il ne sera fatalement pas de 100 %. En effet, comme on vient de le montrer, 15,7 % des parlementaires sortants ne sollicitent tout simplement pas de nouveau mandat. Certains ont mis un terme à leur parcours politique, d'autres préfèrent se concentrer sur un autre scrutin, local celui-là, qui se déroulera le 13 octobre prochain. Parmi la grande majorité des mandataires sortants qui se présentent au scrutin, un cinquième se portent candidats, comme on l'a vu, pour une autre assemblée que celle dont ils étaient membres jusqu'ici. Ce facteur accroîtra dès lors aussi mécaniquement le taux de renouvellement dans les assemblées.

Ce renouvellement sera cependant potentiellement en trompe-l'œil. En effet, tous les nouveaux élus d'une assemblée ne seront pas nécessairement de nouveaux élus tout court. Plus d'un effectuera à cette occasion un passage d'un niveau de pouvoir à un autre (et, pour certains d'entre eux, il s'agira d'une nouvelle étape dans une carrière politique ayant déjà connu de tels changements à plusieurs reprises). Le fédéralisme belge et la coïncidence des scrutins un même jour favorisent sans doute cette rotation de certains mandataires entre plusieurs assemblées ou gouvernements. Toutefois, il n'en reste pas moins que la plupart des élus sortants se présentent à nouveau, et le plus souvent là où ils avaient déjà été élus en 2019.

Pour citer cet article : Cédric ISTASSE, « 9 juin 2024 : à quel scrutin se présentent les parlementaires et ministres sortants ? », *Les @analyses du CRISP en ligne*, 7 juin 2024, www.crisp.be.

Annexe 1. Ventilation des parlementaires sortants par parti politique

PS	Se présentent au même niveau de pouvoir	Se présentent à un autre niveau de pouvoir	Ne se représentent plus nulle part
Parlement européen	0/2	0/2	2/2
Chambre des représentants	13/19	3/19 ^{Wallonie} + 1/19 ^{Bruxelles}	2/19
Sénat (coopté)	1/1 ^{Fédéral}	0/1	0/1
Parlement wallon	15/23	4/23 ^{Fédéral}	4/23
Parlement bruxellois	11/16	2/16 ^{Fédéral}	3/16
Parlement germanophone *	4/4	0/4 [+ 1/4 ^{Europe} + 1/4 ^{Wallonie}]	0/4

* Est considéré ici le SP (qui est la fédération du PS pour la Communauté germanophone).

Les crochets [] indiquent des personnes qui ne se présentent pas exclusivement à l'élection du Parlement de la Communauté germanophone.

MR	Se présentent au même niveau de pouvoir	Se présentent à un autre niveau de pouvoir	Ne se représentent plus nulle part
Parlement européen	1/2	0/2	1/2
Chambre des représentants	10/14	1/14 ^{Europe} + 2/14 ^{Wallonie}	1/14
Sénat (coopté)	1/1 ^{Fédéral}	0/1	0/1
Parlement wallon	15/19	2/19 ^{Fédéral}	2/19
Parlement bruxellois	13/16	2/16 ^{Fédéral}	1/16
Parlement francophone #	1/1 ^{Wallonie}	0/1	0/1
Parlement germanophone *	3/3	0/3 [+ 1/3 ^{Wallonie}]	0/3

Ne sont pris en considération ici que les suppléants des députés wallons germanophones.

* Est considéré ici le PFF (qui est la composante germanophone du MR).

Les crochets [] indiquent des personnes qui ne se présentent pas exclusivement à l'élection du Parlement de la Communauté germanophone.

Écolo	Se présentent au même niveau de pouvoir	Se présentent à un autre niveau de pouvoir	Ne se représentent plus nulle part
Parlement européen	1/2	0/2	1/2
Chambre des représentants	11/13	2/13 ^{Wallonie}	0/13
Sénat (coopté)	1/1 ^{Fédéral}	0/1	0/1
Parlement wallon	9/12	1/12 ^{Fédéral}	2/12
Parlement bruxellois	13/15	0/15	2/15
Parlement francophone #	0/1	0/1	1/1
Parlement germanophone *	2/3	1/3 ^{Wallonie}	0/3

Ne sont pris en considération ici que les suppléants des députés wallons germanophones.

* Est considéré ici Ecolo (qui est la régionale d'Écolo pour la Communauté germanophone).

PTB	Se présentent au même niveau de pouvoir	Se présentent à un autre niveau de pouvoir	Ne se représentent plus nulle part
Parlement européen	1/1	0/1	0/1
Chambre des représentants	9/12	1/12 ^{Europe} + 1/12 ^{Wallonie} + 1/12 ^{Flandre}	0/12
Sénat (coopté)	1/1 ^{Fédéral}	0/1	0/1
Parlement wallon	9/10	0/10	1/10
Parlement bruxellois	5/10	3/10 ^{Fédéral}	2/10
Parlement flamand	3/4	1/4 ^{Fédéral}	0/4

Remarque. : PVDA du côté néerlandophone.

Les Engagés	Se présentent au même niveau de pouvoir	Se présentent à un autre niveau de pouvoir	Ne se représentent plus nulle part
Parlement européen	0/1	1/1 ^{Fédéral}	0/1
Chambre des représentants	2/5	1/5 ^{Europe}	2/5
Parlement wallon	7/11	2/11 ^{Fédéral}	2/11
Parlement bruxellois	2/4	1/4 ^{Fédéral}	1/4

Défi	Se présentent au même niveau de pouvoir	Se présentent à un autre niveau de pouvoir	Ne se représentent plus nulle part
Chambre des représentants	2/2	0/2	0/2
Parlement bruxellois	5/7	0/7	2/7

N-VA	Se présentent au même niveau de pouvoir	Se présentent à un autre niveau de pouvoir	Ne se représentent plus nulle part
Parlement européen	3/3	0/3	0/3
Chambre des représentants	17/25 *	4/25 ^{Flandre}	4/25
Sénat (coopté)	0/1	1/1 ^{Flandre}	0/1
Parlement bruxellois	3/3	0/3	0/3
Parlement flamand	22/35	2/35 ^{Europe} + 7/35 ^{Fédéral}	4/35

* Dont un député indépendant (Jean-Marie Dedecker).

VB	Se présentent au même niveau de pouvoir	Se présentent à un autre niveau de pouvoir	Ne se représentent plus nulle part
Parlement européen	3/3	0/3	0/3
Chambre des représentants	15/18	1/18 ^{Flandre}	2/18
Sénat (coopté)	0/1	1/1 ^{Bruxelles}	0/1
Parlement bruxellois	0/1	1/1 ^{Flandre}	0/1
Parlement flamand	22/23	1/23 ^{Fédéral}	0/23

CD&V	Se présentent au même niveau de pouvoir	Se présentent à un autre niveau de pouvoir	Ne se représentent plus nulle part
Parlement européen	0/2	0/2	2/2
Chambre des représentants	7/12	3/12 ^{Europe}	2/12
Sénat (coopté)	0/1	1/1 ^{Flandre}	0/1
Parlement bruxellois	0/1	1/1 ^{Flandre}	0/1
Parlement flamand	10/19	1/19 ^{Fédéral}	8/19

Open VLD	Se présentent au même niveau de pouvoir	Se présentent à un autre niveau de pouvoir	Ne se représentent plus nulle part
Parlement européen	2/2	0/2	0/2
Chambre des représentants	6/12	1/12 ^{Europe} + 5/12 ^{Flandre}	0/12
Sénat (coopté)	0/1	0/1	1/1
Parlement bruxellois	1/2	0/2	1/2
Parlement flamand	5/14	2/14 ^{Europe} + 4/14 ^{Fédéral}	3/14

Vooruit	Se présentent au même niveau de pouvoir	Se présentent à un autre niveau de pouvoir	Ne se représentent plus nulle part
Parlement européen	1/1	0/1	0/1
Chambre des représentants	7/9	1/9 ^{Flandre}	1/9
Sénat (coopté)	0/1	0/1	1/1
Parlement bruxellois	2/2	0/2	0/2
Parlement flamand	10/13	1/13 ^{Europe} + 2/13 ^{Fédéral}	0/13

Groen	Se présentent au même niveau de pouvoir	Se présentent à un autre niveau de pouvoir	Ne se représentent plus nulle part
Parlement européen	1/1	0/1	0/1
Chambre des représentants	6/8	2/8 ^{Flandre}	0/8
Sénat (coopté)	0/1	1/1 ^{Flandre}	0/1
Parlement bruxellois	1/4	1/4 ^{Flandre}	2/4
Parlement flamand	4/14	1/14 ^{Europe} + 2/14 ^{Fédéral} + 2/14 ^{Bruxelles}	5/14

Agora	Se présentent au même niveau de pouvoir	Se présentent à un autre niveau de pouvoir	Ne se représentent plus nulle part
Parlement bruxellois	0/1	0/1	1/1

ProDG	Se présentent au même niveau de pouvoir	Se présentent à un autre niveau de pouvoir	Ne se représentent plus nulle part
Parlement germanophone	6/6	0/6 [+ 1/6 ^{Europe}]	0/6

Les crochets [] indiquent des personnes qui ne se présentent pas exclusivement à l'élection du Parlement de la Communauté germanophone.

CSP	Se présentent au même niveau de pouvoir	Se présentent à un autre niveau de pouvoir	Ne se représentent plus nulle part
Parlement germanophone	2/5	0/5 [+ 1/5 ^{Europe}]	3/5

Les crochets [] indiquent des personnes qui ne se présentent pas exclusivement à l'élection du Parlement de la Communauté germanophone.

Vivant	Se présentent au même niveau de pouvoir	Se présentent à un autre niveau de pouvoir	Ne se représentent plus nulle part
Parlement germanophone	3/3	0/3 [+ 3/3 ^{Europe}]	0/3

Les crochets [] indiquent des personnes qui ne se présentent pas exclusivement à l'élection du Parlement de la Communauté germanophone.

Légende : La mention « Europe » signifie que la personne est candidate au Parlement européen ; « Fédéral », à la Chambre des représentants ; « Wallonie », au Parlement wallon ; « Bruxelles », au Parlement bruxellois ; « Flandre », au Parlement flamand.

Remarque : Concernant le nombre de parlementaires de chaque parti (à la suite, d'une part, des élections du 26 mai 2019 et, d'autre part, des mouvements en sièges intervenus au cours de la législature 2019-2024), cf. B. BIARD, P. BLAISE, J. FANIEL, C. ISTASSE, V. LEFEBVE, C. SÄGESSER, « La préparation des élections du 9 juin 2024. II. Parlement fédéral et Parlement européen », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2600-2601, 2024, p. 11-14, 59-61 et 63-65 et « La préparation des élections du 9 juin 2024. III. Parlements régionaux et communautaires », *Courrier hebdomadaire*, CRISP, n° 2602-2603, 2024, p. 10-13, 47-50, 69-71, 74-77 et 112-114.

Annexe 2. Ventilation des dirigeants sortants par parti politique

PS	Se présentent au même niveau de pouvoir	Se présentent à un autre niveau de pouvoir	Ne se représentent plus nulle part
Gouvernement fédéral	2/4	1/4 Wallonie + 1/4 Bruxelles	0/4
Gouvernement wallon	2/3	1/3 Europe	0/3
Gouvernement bruxellois	2/2	0/2	0/2
Gouvernement francophone	0/2	2/2 Fédéral	0/2
Gouvernement germanophone *	1/1	0/1	0/1

* Est considéré ici le SP (qui est la fédération du PS pour la Communauté germanophone).

MR	Se présentent au même niveau de pouvoir	Se présentent à un autre niveau de pouvoir	Ne se représentent plus nulle part
Commission européenne	0/1	0/1	1/1
Gouvernement fédéral	2/3	1/3 Bruxelles	0/3
Gouvernement wallon	3/3	0/3	0/3
Gouvernement francophone	0/2	2/2 Fédéral	0/2
Gouvernement germanophone *	0/1	0/1	1/1

* Est considéré ici le PFF (qui est la composante germanophone du MR).

Écolo	Se présentent au même niveau de pouvoir	Se présentent à un autre niveau de pouvoir	Ne se représentent plus nulle part
Gouvernement fédéral	2/3	1/3 Bruxelles	0/3
Gouvernement wallon	2/2	0/2	0/2
Gouvernement bruxellois	2/2	0/2	0/2
Gouvernement francophone	1/1 Wallonie	0/1	0/1

Défi	Se présentent au même niveau de pouvoir	Se présentent à un autre niveau de pouvoir	Ne se représentent plus nulle part
Gouvernement bruxellois	1/1	0/1	0/1

N-VA	Se présentent au même niveau de pouvoir	Se présentent à un autre niveau de pouvoir	Ne se représentent plus nulle part
Gouvernement flamand	4/4	0/4	0/4

CD&V	Se présentent au même niveau de pouvoir	Se présentent à un autre niveau de pouvoir	Ne se représentent plus nulle part
Gouvernement fédéral	2/3	1/3 Flandre	0/3
Gouvernement flamand	2/3	1/3 Bruxelles	0/3

Open VLD	Se présentent au même niveau de pouvoir	Se présentent à un autre niveau de pouvoir	Ne se représentent plus nulle part
Gouvernement fédéral	3/3	0/3	0/3
Gouvernement bruxellois	1/1	0/1	0/1
Gouvernement flamand	2/2	0/2	0/2

Vooruit	Se présentent au même niveau de pouvoir	Se présentent à un autre niveau de pouvoir	Ne se représentent plus nulle part
Gouvernement fédéral	1/2	1/2 Flandre	0/2
Gouvernement bruxellois *	1/1	0/1	0/1

* Est considéré ici Vooruit.brussels (qui est la fédération de Vooruit pour la Région bruxelloise).

Groen	Se présentent au même niveau de pouvoir	Se présentent à un autre niveau de pouvoir	Ne se représentent plus nulle part
Gouvernement fédéral	2/2	0/2	0/2
Gouvernement bruxellois	1/1	0/1	0/1

ProDG	Se présentent au même niveau de pouvoir	Se présentent à un autre niveau de pouvoir	Ne se représentent plus nulle part
Gouvernement germanophone	2/2	0/2	0/2

Légende : La mention « Europe » signifie que la personne est candidate au Parlement européen ; « Fédéral », à la Chambre des représentants ; « Wallonie », au Parlement wallon ; « Bruxelles », au Parlement bruxellois ; « Flandre », au Parlement flamand.

Remarques :

- Pour le niveau européen, seul a été pris ici en compte le poste de commissaire européen, la Belgique disposant toujours d'un tel représentant. En revanche, le fait qu'un Belge occupe la fonction de président du Conseil européen (en l'occurrence, Charles Michel, MR) est circonstanciel.
- Concernant la composition du gouvernement fédéral et des différents gouvernements de Région et de Communauté, ainsi que les évolutions intervenues au cours de la législature 2019-2024, cf. « Documents politiques. Gouvernements », www.crisp.be.